

Ruhengeri, le 23 juin 1960

N°B/2001/AI.14.-

A Monsieur **Sekamana Boniface**  
Chauffeur CAC  
à  
RUHENGARI.-

Monsieur;

J'ai bien reçu votre lettre du 18/6/1960. J'ai pris des renseignements au bureau CAC.

Il est exact que vous avez été licencié par la régie CAC avec préavis de 15 jours parce que depuis plus de 4 mois il n'y a plus de véhicule pour vous.

Vous comprenez que la régie ne sait se permettre le luxe de payer au chauffeur sans travail, c'est pour cette raison que vous avez été licencié.-

Agréez, Monsieur, mes civilités

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant Principal  
DIERCKX de CASTERLE.M.-

